

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE

COMMERCIAL & LICENCIÉ.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis.

No 137

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI, 3 MAI 1830

Vol. III.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours ; le prix de l'abonnement est d'UNE PIÈSTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 9e. classe

De 1830—Devant se tirer positionnent à la Bourse, Samedi 15 Mai. PROSPECTUS:—

1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 3,000	3,000
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,400	1,400
1 " " 1,200	1,200
1 " " 1,008	1,008
6 " " 500	3,000
6 " " 300	1,800
6 " " 200	1,200
156 " " 50	7,800
156 " " 30	4,680
624 " " 8	4,992
780 " " 4	31,200

8,760 Lots 872,080

15,600 Billets blancs. Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 935 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux ; et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit :
No. 1, 3 et 2 \$5,000
2, 1 et 3 1,800
3, 1 et 2 1,200
1, 2 et 1 1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir : les 1er., 2e. et 3e., dans quelque ordre ce soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir : les 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir : le 1er. et le 2e. auront chacun droit à 50

Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir : les 1er. et le 3e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros tirés, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros tirés, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aurait obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.
Entiers \$ 4, demi \$ 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16 ; demi et quart en proportion.

Changeement de Domicile.
LES sousigné ont l'honneur d'annoncer respectueusement au public en général, et à leurs amis, qu'ils ont transporté leur atelier rue Bienville, vis-à-vis la poste, où ils tiennent constamment un assortiment de laines toutes faites et prêtes à être posées, ainsi que toutes les autres articles qui concernent leur profession.

Les entrepreneurs qui auraient besoin des articles ci-dessus, les trouveront toujours au meilleur compte chez.

UN homme d'un âge mûr, et dont la vie a été consacrée à l'étude, désire trouver à s'employer comme instituteur, dans une famille privée à la campagne.

Pour renseignements, s'adresser à Mr. Maureau directeur des Ecoles Publiques. 10 mars

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:

- 10 Balles Brin jaune pour moustiquaire;
- 4 Do. Coutil fil de coton;
- 4 Do. Leontine pour pantalons et vestes;
- 12 Do. Fil de Rennes;
- 20 Do. Laines assorties;
- 4 Boucauts Fil à Seine, pour emballage;
- 400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
- 1000 Caisnes do. do.
- 1000 Do. Sines do.
- 25 Tiquons Vin Blanc, Bouteilles et Cayeux;
- 20 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
- 100 Caisnes Liqueurs assorties;
- 100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie;
- 20 Do. Sardines à l'huile et crues;
- 15 Mailles Eau-de-Cologne;
- 12 Caisnes Serrures de 4 à 10 pouces, et autres ferrements;
- 25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc. etc. 2 mars.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District pour le premier District Judiciaire.—Geo. W. Backus, contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu à l'étude de G. R. Stringer, Esq., Notaire public, le Mardi 4 de Mai prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de débiter sur l'état des affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite Cour. JNO. L. LEWIS, Clk. 5 avril.—3

BRAUD & CO.
Rue St. Pierre, numéro 127. (Entre Dauphine et Bourbon)

ONT constamment de la BIÈRE PORTER et ALE, de Philadelphie, en boucauds, barils et bouteilles ; ainsi que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses ; aussi, un assortiment de vins d'excellente qualité. 15 avril.—

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de premier District Judiciaire.

ATTENDU que Oliver J. Noyes, contre Oliver J. Noyes, débiteur insolvable, actuellement en prison, a présenté sa pétition à cette Cour, à l'effet d'obtenir le bénéfice de l'acte en faveur des débiteurs insolubles détenus en prison.—Avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire d'avoir à comparaitre (et cette publication est une citation à cet effet), le 12 Mai prochain en la dite Cour, pour débiter par devant de les raisons, s'il y en a, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, ainsi que son enlargement. James Sterrett, Esq., est nommé d'office pour représenter les créanciers absents.—Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite Cour, le 17 Avril. A. D. 1830. 19 avril.—77 2ps. J. L. LEWIS, greffier.

REçu par le navire Andes, venant du Havre, par Mad. Veure Dupas, au coin des rues de Chartres et Toulouse.

Pâtés de Lièvre truffés, de Foie gras. Pâtés de Cailles, de d'Alouettes, Pâtés de B. casses, de. de Perdreaux, Poulardes farcies aux Truffes, Dindes do. Oies do. Bécasses aux Truffes, Perdrix do. Cretes de Coqs do, Lièvres entiers do. Cuisines d'Oies, Jambons, Lamproies, Aloues à l'huile, Tranchées de Saumon do, Sardines à l'huile et au beurre. Fruits conservés, en bouteilles et en boîtes, tels que, Fraises, Abricots, Cérises, Framboises, Pêches, etc. Liqueurs Superfines. Fromage de Gruyère, de Pâte-Grasse, de croûte rouge, Saucissons de Lyon, etc. 15 Av.—

VISO.—El qui suscribe estando para dejar el país, ofrece à vender à condiciones muy ventajosas todas sus propiedades, consistiendo en casas, tierras, esclavos, muebles, &c. Dichas casas y tierras son situadas en el faubourg Saulet. Por el precio y condiciones, dirigirse en dicho faubourg, esquina à las calles de St. Thomas y Rduar lo. 23 de marzo. L. FOUCHER.

AVIS.
ATTENDU que Etienne Heine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'acte souscrit par lui comme caution, le 25 Fév. 1822, conjointement avec Morel Guirmand, juge de la paroisse St. Charles ;

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à débiter par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit effet et l'hypothèque qui en résulte ne seraient pas levés et annulés.

Donné sous main et le sceau de l'Etat, à la Nlle-Orléans, le 22e. jour d'Avril 1830, et l'an cinquante quatrième del indépendance des Etats-Unis.

LAQUES DUPRE.
Remplissant les fonctions de Gouverneur. Secrétaire d'Etat. 24 avril.—50f

AVIS.—Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de François Ceresolles, sont invitées à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à M. Edouard Ceresolles, exécuteur testamentaire ; et les personnes qui doivent à la succession sont invitées à lui payer leurs comptes, sous peine d'être poursuivis en justice. 28 avril.—3 EDOUARD CERESOLLES.

CENT MILLIERS de Cigares de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c., par 27 Av.—3 RACHE CONSTANT.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES sousignés annoncent au public et à leurs amis qu'ils ont transporté leur magasin vis-à-vis de la Bourse, rue de Chartres au N° 132 dans la maison de Mr. N. Girod, où leurs pratiques trouveront constamment un superbe assortiment de chapeaux bottes souliers et linge faits venant des meilleures manufactures du Nord ; aussi, différents articles de goût et de mode concernant leur genre qu'ils vendront à des prix très modérés. 7 avril.—3 MATHIEU ET PINTA.

RESTAURANT.

LES sousignés ont l'honneur d'annoncer leurs amis et le public en général, que Dimanche, 4 Avril, ils ouvriront un restaurant, dans le même emplacement occupé dernièrement par Mr. Guillaume, rue d'Orléans, vis-à-vis le Café Davis. On y sera servi à toute heure du jour, à la carte qui offrira des mets variés pour tous les goûts. On recevra toutes les commandes pour dîners en ville, fêtes, banquets maçonniques, etc. Les sousignés ont espéré que par la propriété qui regnera dans leur établissement par la promptitude avec laquelle on sera servi, ils méritent la confiance qu'on voudra bien leur accorder.

Pour la commodité des étrangers les cartes seront en français, anglais et espagnol. 3 Avril.—1 m. CHERI & LAFAYE.

RESTAURATIVO.—Los abajo firmados tienen el honor de informar à sus amigos y al publico en general que desde el domingo 4 de abril abrirán un restaurativo en el mismo lugar ultimamente ocupado por el Sr. Guillaume, calle de Orleans, en frente del Café de Davis. Allí será servido el público, à cualquier hora del dia, según el catalogo, que ofrecemos variadas manjares por todos los gustos. Recibirán todos los encargos para comidas en la ciudad, fiestas, banquetes matrimoniales &c. Los abajo firmados osan esperar que por la limpieza que será observada en su establecimiento, por la celeridad con que el publico será servido, merecerán la confianza que querrá otorgarles.

Por la comodidad de los extranjeros habrán catalogos en frances, ingles y español. 3 de abril. CHERI & LAFAYE.

Le sousigné à l'honneur de prévenir le public, qu'il a dissous sa société avec M. Cheri, et qu'il tient seul maintenant le restaurant rue Bourbon entre St. Pierre et Orleans, il prie les personnes qui avaient l'habitude de fréquenter ce restaurant, de vouloir bien lui continuer leurs visites ; tous ses efforts seront employés pour les satisfaire.

Il se chargera des repas de commande, tels que banquets maçonniques, repas de corps etc. et fournira eu ville. Il prendra également des pensionnaires. 7 avril.—4p. PICARD.

COUR DE DISTRICT, Samedi 24 Avril, 1830.—Dans l'affaire de *Valery R. Avert* contre ses créanciers.—Sur motion de Mr. C. G. de Armas, avocat des Syndics dans cette affaire et sur enregistrement du tableau définitif de répartition, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, et tous autres intéressés, dédaissent d'ici à Samedi 8 Mai prochain, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, et les syndics déchargés.—Extrait de Minutes. 27 av.—5 JNO. L. LEWIS Greffier.

Le sousigné à l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orleans et Ste. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir : Pâtés de lièvres truffés Do. de cailles, do. d'Alouettes, do. de bécasses, do. de perdreaux, do. de poulaude, do. Dindes farcies Bécasses farcies Cailles truffées Perdrix truffées Do. sans truffes Do. sans truffes Do. aux choux Fromages, de Gruyère, Pâte-Grasse et Croûte-Rouge, Sardines à l'huile et au beurre, Montarde aux truffes, Vins de toutes les qualités, Liqueurs fines et mi-fines, Huile des Dames, Crème de café, de cédrat, Plaisir de rose, do. d'Anis, do. de Venus, Eau d'or et d'argent, Nossibo Maraschino, Extrait d'absynthe, de Suisse, Fruits à l'eau-de-vie de toutes espèces, Do. entiers au sirop, Gelée de grosseille &c. &c. Confitures assorties de la Havane, Aussi, un assortiment de Graines de jardinage de l'année 1829. 26 novembre. B. TURPIN.

AVIS AU PUBLIC.
AVIS est par le présent donné, à tous ceux qui ont acheté des terrains de feu P. D. Delaronde et qui ne les ont pas encore payés, que si dans dix jours de la date ci-dessus, ils ne paient les sommes dues par eux ou s'ils ne remettent ledits terrains, des poursuites judiciaires seront intentées contre eux. MAUNSEL WHITE, Agent des héritiers. 30 mars—10

PAROISSE ST. BERNARD.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Jean Joseph Casado, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à débiter sous dix jours de la date du présent avis les raisons pour lesquelles le tableau de distribution des fonds provenant de la dite succession ne serait point homologué, et la distribution faite conformément au dit tableau. Par ordre de la Cour. Paste. St. Bernard, 26 Avril 1830. 29 avril.—3 C. FAGOT, juge.

VENTE PAR LE MARSHALL.

Le Maire, les Aldermen etc. contre C. Byrn.—Les mêmes contre Cha. Byrn.—Le même contre C. Byrn.

EN vertu de trois writs d'alias fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prével, juge conseiller, j'exposerai en vente Mardi 4 de Mai prochain, à midi, à la Bourse, un LOT de Terre situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Julie et St. Joseph, ayant 50 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas sur 170, plus ou moins, de profondeur—saisi dans les affaires ci-dessus. 3 avril L. DAUNOY, marshal

Madame Fox et autres contre Etchberger. **EN** vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente. Samedi 8 Mai prochain à midi précis, au café de la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, le nègre JOE, saisi dans l'affaire ci-dessus. 8 Avril L. DAUNOY, Marshal.

F. Robouan contre M. Thérèse A. Saint et La. Carlon. h. de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Galien Prével, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 8 Mai prochain, à la Bourse, à midi, l'esclave nommé Belony, saisi dans l'affaire ci-dessus. 7 avril L. DAUNOY, Marshall.

J. Barte contre J. Gallier, E. Collen contre le même ; J. Russel contre le même.

EN vertu de trois ordres de saisie à moi adressés par l'hon. G. Prével, j'exposerai en vente, le Vendredi 30 courant, à 4 heures, dans la rue Philippi, faubourg Ste. Marie, au coin de la rue Girod, une quantité de meubles, consistant en bois de lit, matelas, chaises, miroirs &c. 20 avril L. DAUNOY, Marshal.

Spencer contre Blatsmyer

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente le Samedi 1er Mai prochain, à quatre heures, sur les lieux, rue du Camp, entre celles Girod et Julie, 5 pipes, très grandes (contenant environ 1800 gallons, 146 bayses à laver, un cheval et un dray, une quantité de bois à cerceaux et différents autres articles, tels que 6 chaises, une table, un miroir, etc. saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. Avril 20

Samuel Mills contre Sober, Goodman &c. Edouard Engelhard et autres, contre les propriétaires du Bateau à vapeur Pearl River.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 24 Mai prochain, à midi à la Bourse, le Bateau à vapeur Pearl River, son ameublement, et ses appareils, saisis dans l'affaire ci-dessus. 23 Avril L. DAUNOY, Marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chas. Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 15 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, ayant 4 chambres et 2 cuisines doubles, située sur un morceau de terre au No. 90, mesurant 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue Girod, sur 80 pieds, plus ou moins de profondeur ; saisi dans l'affaire de Michel Jones, Chas. Byrn et autres.

Cette créée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à un crédit de 12 mois, en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100, du jour de la vente, et hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte pour amender les divers actes pressés pour l'organisation des cours de cet Etat, et pour d'autres objets. 1er Mai L. DAUNOY, Marshal.

Marguerite Guirot contre Williams.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 10 Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshall, rue Ste. Anne, 4 bancs, 4 paquets de cordes, saisis dans l'affaire ci-dessus. 1er Mai L. DAUNOY, Marshal.

Marty contre Masse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Lun 11 10 de Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshall, rue Ste. Anne, cinq corps de chasse, 3 petites trompettes, 7 fusils à deux coups et un sac à plomb, saisis dans l'affaire ci-dessus. 30 Avril L. DAUNOY, MI.

Gene L. Dunoyer, curateur de la succession de Suzette Fontaine, contre Auguste Lecompte.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 31 Mai prochain, à midi, à la Bourse, une négresse nommée Tousseine, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 30 Avril

Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle Orleans.

Augustin Ben vs. les créanciers.

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des autres documents relatifs à cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en cette cour le 18 Mai prochain (1830.) à l'effet de prendre en considération les offres du dit pétitionnaire, et de débiter les raisons (s'il y en a) pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée. En attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Je certifie ce que dessus. 29 Avril Th. S. KENNEDY, greffier.



Panacée de Swaim.

Prix : \$2 la Bouteille.

Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, tant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le gosier, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération ; ainsi que des maladies nerveuses-aiguës ; les sont sujettes les constitutions faibles ; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les gonorrhées, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences répétées ont prouvé que c'était au printemps et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes biques ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspeptiques comme pour les maladies intestinales dont les caractères annoncent que lespou' ont sont attaqués, produit les plus heureux résultats. Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont voulu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute réputation et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes :

CERTIFICATS.

Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pensylvanie, chirurgien et professeur de clinique à Alms House, à l'Infirmière, &c. &c.

J'ai employé dans un grand nombre de constances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable. 17 Février 1823. W. GIBSON, M. D.

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien l'Hopital d'York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swaim, tant dans les hôpitaux que dans les traitements particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées. New-York, 1er Mai 1824.

VALENTIN MOTT, M. D.

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hopital de la Pensylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trégo-main, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.

Philadelphie, (rue Locust) 1824. J. THOMAS PARKE, M. D.

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.

Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots : "Swaim's Panacée—Phila." fondus dans le verre ; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces hauteurs sont vraies ; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.

Wm. SWAIM, Propriétaire. Philadelphie.

On trouvera toujours chez les sousignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.

C. MORGAN & BROTHERS. Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Toivé, No. 24. 5 avril—5m

PUIQUE le gou'e a été établi à la mode des Directeurs d'Orléans de choisir et d'annoncer les jours de tirage des loteries un an ou deux d'avance, suivons le torrent.—Le sousigné donne avis à tout ceux que cela peut concerner, qu'il a aussi choisi les jours suivants :

Pour la fin de cette année, les 15 et le 22 Décembre.

Pour l'année 1831—Janvier 3, 8, et 21. Fevrier, 2, 16 et 25. Mars 9, 16 et 29. Avril 13, 20 et 27. Mai 11, 20 et 28. Juin 1er, 15 et 22. Décembre 3, 17 et 24.

Pour l'année 1832—Tous les Samedis, et aussi de même pour les deux années suivantes.

W. M. COLM.

1er mai. Bacc de la Cour de St. Pierre E. F. ROUMAGE offre à vendre 70 barils Eau de Vin Blanche. 15 prouver, a rance droit au drau dech.